

Conseil d'administration

GB.300/14 300^e session

Genève, novembre 2007

QUATORZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

- 1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 8 novembre 2007. M. Salazar-Xirinachs, directeur exécutif du Secteur de l'emploi, a souhaité la bienvenue aux membres et aux observateurs. C'est M^{me} Guarriello (gouvernement, Italie) qui présidait la réunion. Les vice-présidentes employeuse et travailleuse étaient respectivement M^{me} Hornung-Draus (Allemagne) et M^{me} Brighi (Italie).
- **2.** La présidente a donné la parole à un représentant du Directeur général, M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif du Secteur de l'emploi).
- 3. Dans sa déclaration liminaire. M. Salazar-Xirinachs a informé la sous-commission des conclusions de la discussion générale de la Conférence internationale du Travail consacrée à la promotion d'entreprises durables. Il a souligné que la Commission de la Conférence a non seulement fait le bilan du débat international sur le rôle du secteur privé et de l'entreprise durable dans le développement social et économique pris globalement, ainsi que des conséquences pour l'Agenda du travail décent, mais a également fourni des orientations au Bureau en ce qui concerne ses travaux dans ce domaine. Il s'est déclaré satisfait de l'issue de la discussion dont les résultats sont repris dans les conclusions. Celles-ci font apparaître un accord tripartite sur les 17 éléments constituant un environnement propice à l'entreprise durable et énoncent six principes applicables à l'échelon de l'entreprise favorisant la durabilité de celle-ci: dialogue social et relations professionnelles; mise en valeur des ressources humaines; conditions de travail; productivité; salaires et partage des avantages; responsabilité sociale des entreprises, et gouvernance d'entreprise. Enfin, il v est défini des domaines de travail et des principes directeurs concernant le rôle des gouvernements, des partenaires sociaux et de l'OIT dans la promotion des entreprises durables. M. Salazar-Xirinachs a par ailleurs expliqué la manière dont le Bureau a diffusé et utilisé ce document comme cadre organisationnel pour définir les priorités et les outils du Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise (EMP/ENTERPRISE). Il a proposé d'incorporer ces conclusions dans les priorités stratégiques du Programme des entreprises multinationales (MULTI). Pour finir, il a remercié les vice-présidentes de la Commission des entreprises durables de la Conférence, M^{me} Antje Gerstein (membre employeuse, Allemagne) et M^{me} Cecilia Brighi (membre travailleuse, Italie) pour la compétence avec laquelle elles ont dirigé les travaux.
- **4.** La vice-présidente travailleuse a approuvé la proposition de M. Salazar-Xirinachs et a suggéré que soit élaboré un document décrivant le rôle spécifique de l'OIT dans la

- promotion des conclusions de la Commission des entreprises durables de la Conférence en vue de la 301^e session du Conseil d'administration.
- **5.** La vice-présidente employeuse a également approuvé la proposition de M. Salazar-Xirinachs selon laquelle ces conclusions pourraient servir à la définition des priorités stratégiques futures des travaux de MULTI.

Le point sur les priorités stratégiques du Programme des entreprises multinationales pour 2006-07

- **6.** Le représentant du Directeur général a présenté le document ¹ qui fait un résumé des travaux de MULTI sur les points hautement prioritaires définis par la Sous-commission sur les entreprises multinationales à la session de mars 2007 du Conseil d'administration, ainsi que sur d'autres questions.
- 7. La vice-présidente employeuse a marqué son accord sur les points mentionnés dans le document. Elle a cependant indiqué qu'elle aurait espéré un document de nature plus analytique et politique. En particulier, bien qu'elle considère la coopération entre MULTI et le Service des activités sectorielles (SECTOR) comme une bonne chose, elle a fait observer que les études conjointes proposées doivent davantage porter sur la promotion de la Déclaration sur les EMN. Selon elle, il faut réfléchir plus attentivement à la forme de l'analyse proposée des avantages et des difficultés découlant des activités des EMN dans les zones franches d'exportation (ZFE). Tout en félicitant le Bureau pour les manifestations organisées au niveau national pour marquer le 30e anniversaire de la Déclaration sur les EMN, elle a déclaré que des informations plus précises au sujet de la nature et de la portée de ces manifestations, et notamment de la participation des partenaires sociaux, auraient été souhaitables. Elle a insisté sur le fait que la formation sur la manière de donner un effet pratique aux principes de la déclaration est une priorité absolue pour les employeurs. A son avis, MULTI devrait fournir des contributions concrètes au Centre international de formation de l'OIT, Turin, sur le type et la teneur des cours correspondants, tandis que le Centre devrait être chargé de dispenser cette formation.
- 8. La vice-présidente travailleuse a elle aussi demandé que les documents du Bureau soient plus analytiques. Elle a regretté que de nombreux documents contiennent essentiellement des informations plutôt que des analyses des questions clés qui revêtent une importance critique pour les décideurs. Elle a souligné l'importance pour le groupe des travailleurs du travail accompli dans le cadre du programme MULTI dans le domaine des zones d'exportation et des chaînes d'approvisionnement. En ce qui concerne la préparation du forum devant marquer le 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN, elle a constaté avec inquiétude que, en raison de l'insuffisance des efforts déployés par le Bureau pour encourager les entreprises à inviter leurs travailleurs à participer à cet événement, à ce jour seules trois des 40 entreprises inscrites ont mobilisé leurs salariés. Elle a noté par ailleurs qu'aucun intervenant appartenant à une entreprise italienne n'est inscrit sur la liste des orateurs alors même que le gouvernement italien finance des activités de coopération technique dans le cadre du programme MULTI. Elle a demandé que le document devant être prêt pour mars 2008 sur les priorités stratégiques de MULTI soit soumis à la sous-commission pour décision. Elle a souligné par ailleurs qu'il convient de mentionner expressément que le service d'assistance chargé de prodiguer des conseils spécialisés aux entreprises ne devrait pas être destiné uniquement aux dirigeants mais également aux représentants des travailleurs ainsi qu'aux organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle a espéré que le Bureau attribuera à ce service des ressources suffisantes pour qu'il

¹ Document GB.300/MNE/1.

puisse fonctionner. Elle a souscrit à l'approche du Bureau concernant la formation du personnel du Bureau sur la manière de donner un effet pratique aux principes de la Déclaration sur les EMN et a demandé que les bureaux pour les activités des employeurs et les activités des travailleurs ainsi que les partenaires sociaux soient pris en compte en tant que formateurs et intervenants. En ce qui concerne l'analyse des répercussions des investissements étrangers directs, elle a proposé que le secteur des services soit analysé en priorité. Pour conclure, elle s'est associée à l'appel de la vice-présidente employeuse tendant à ce que soient mieux harmonisées les activités conjointes de MULTI et de SECTEUR ainsi que les objectifs de la sous-commission sur les entreprises multinationales.

- **9.** Le représentant du Directeur général a pris note des demandes relatives à l'adoption d'une approche plus analytique dans la rédaction des documents. En ce qui concerne la formation, il a informé la sous-commission que MULTI apportera le soutien et fournira les orientations nécessaires au Centre international de formation de l'OIT, Turin. Il a promis également qu'un poste à plein temps sera créé pour que la supervision du service d'assistance soit assurée.
- 10. En réponse aux commentaires de la vice-présidente travailleuse concernant l'attribution de ressources pour la mise sur pied du service d'assistance, M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a ajouté que, bien que le budget dont dispose le Bureau soit très serré, des efforts supplémentaires seront déployés pour mobiliser des ressources au sein et en dehors du Secteur de l'emploi.

Le point sur le programme visant à donner des orientations sur les normes internationales du travail, la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale ainsi que d'autres questions s'y rapportant

- 11. Le représentant du Directeur général a fait remarquer qu'aucun document sur ce point n'a été présenté à la présente session de la sous-commission, mais qu'un projet a été préparé en étroite collaboration avec les représentants des employeurs et des travailleurs, et discuté avec le bureau de la Sous-commission sur les EMN. Il a rappelé les décisions des sessions du Conseil d'administration de novembre 2006 et mars 2007 qui ont préparé le terrain à la création du service d'assistance. Il a souligné que l'objectif de ce service est de promouvoir une meilleure application de la Déclaration sur les EMN et de permettre une meilleure compréhension des normes internationales du travail dans le monde du travail; les utilisateurs de ce service seront les entreprises (personnel d'encadrement et travailleurs). Ce service d'assistance s'occupera de tout le processus consultatif, de la réception d'une demande à la préparation et l'envoi d'une réponse. Il a décrit la structure de ce service, qui comprendra une unité de gestion chargée de gérer le processus et d'assurer une bonne coordination, une équipe d'experts, qui fournira l'aide technique nécessaire en s'appuyant sur les compétences de toutes les unités concernées du BIT, et un groupe consultatif qui supervisera le processus du début à la fin et qui donnera des orientations politiques.
- **12.** La vice-présidente employeuse a appuyé l'orientation prise par le Bureau et a proposé, afin de garantir l'efficacité de ses mécanismes, de commencer par une période de mise à l'essai de six mois.
- 13. La vice-présidente travailleuse a appuyé elle aussi cette approche et a déclaré que ce service devrait desservir non seulement le personnel d'encadrement, mais aussi les

travailleurs, ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs. Elle a de nouveau souligné la nécessité que le Bureau alloue des ressources suffisantes au service d'assistance. Elle a demandé que le spécialiste qui fournira l'aide technique ait l'expérience requise des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que des relations professionnelles.

Le point sur les activités liées à la responsabilité sociale de l'entreprise *a)* Activité du Bureau, notamment l'initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises, et du Centre international de formation ² et *b)* Activités d'autres organisations ³

- **14.** Le représentant du Directeur général a présenté un document pour le point *a*).
- 15. La vice-présidente employeuse s'est dite extrêmement satisfaite des activités qui ont été menées récemment par le BIT dans le domaine de la RSE, et a encouragé le Bureau à poursuivre dans cette direction. Elle a cependant souligné que, même si l'événement organisé pour marquer le 30° anniversaire de la Déclaration sur les MNE suscite quelques aspirations, c'est toujours à la Sous-commission sur les entreprises multinationales qu'il appartient d'orienter la stratégie de l'OIT en matière de RSE en faisant des recommandations au Conseil d'administration. Elle a ajouté qu'elle aurait aimé avoir des informations plus détaillées sur les activités à venir de différentes unités du BIT, dont le Centre international de formation de l'OIT, en matière de RSE. Elle a également souligné que des informations plus détaillées sur les activités à venir du BIT en matière de RSE auraient été les bienvenues. Elle a enfin demandé à avoir davantage d'informations sur la participation de l'OIT aux travaux du Forum sur l'arrangement multifibres.
- 16. La vice-présidente travailleuse, tout en admettant que le document prend en compte la demande de la sous-commission qui souhaitait disposer d'informations plus précises sur ce qui a été entrepris par l'OIT dans le domaine de la RSE, a suggéré d'adopter à l'avenir une approche davantage axée sur l'impact et les résultats. Elle a estimé qu'il est très important que le personnel du BIT reçoive une formation sur la Déclaration sur les EMN et recommande d'utiliser à cet effet les outils pédagogiques mis au point dans le cadre du projet financé par l'Italie. Elle n'a pas jugé nécessaire de mettre au point d'autres matériels de formation. L'oratrice a également proposé de confier la formation du personnel du BIT à des représentants des employeurs et des travailleurs. Elle a noté que le Bureau souhaite poursuivre les activités du groupe de coordination de l'Initiative focale sur la responsabilité sociale des entreprises, mais a admis qu'un doute subsiste quant à la manière dont ces réunions sont utilisées pour promouvoir la Déclaration sur les EMN et qu'il faudrait formuler une stratégie claire. L'oratrice a fait observer que les initiatives répertoriées sous la rubrique «Le point sur les activités du Bureau relatives à la RSE» sont liées à la RSE. Elle a noté, en particulier, que les objectifs des activités menées par TRAVAIL sont plus larges que ceux de la Déclaration sur les EMN. L'intervenante a également demandé des informations détaillées sur le degré de participation des organisations de travailleurs aux activités menées à l'échelon national mentionnées dans le document, s'agissant notamment du recensement des pratiques les plus efficaces et des manifestations prévues pour célébrer le 30^e anniversaire de la Déclaration sur les EMN. L'oratrice a également demandé quelques éclaircissements à propos de certains termes, tels

² Document GB.300/MNE/3/1.

³ Document GB.300/MNE/3/2.

que «partenaires» ou «secteur privé» et a demandé qu'on s'en tienne à une terminologie claire et homogène pour désigner les représentants des employeurs. Elle a ensuite indiqué qu'il sera important de faire le meilleur usage possible des 300 000 dollars qui peuvent être consacrés à la RSE par l'intermédiaire du programme d'investissement du Centre international de formation de l'OIT, conformément aux priorités établies par la souscommission. L'oratrice a espéré que les résultats du multiforum prévu prochainement et l'analyse des demandes du service d'assistance aideront à définir les besoins de formation. Les outils pédagogiques mis au point par le projet financé par l'Italie pourraient être utilisés à cette fin. La mise au point de matériels de formation à l'intention des responsables des audits sociaux, ainsi que sur la RSE, les PME et la chaîne d'approvisionnement est d'une importance capitale, et il conviendrait de définir une stratégie avant de préparer ces matériels. L'oratrice a noté que CABINET est en train de rédiger un document sur le système mondial de production et ajouté qu'il serait utile d'examiner comment on pourrait utiliser ce document au niveau de la chaîne d'approvisionnement.

- 17. Le représentant du gouvernement de l'Inde a félicité le Bureau pour son document très utile sur la RSE. Il a rappelé que, dans les grands pays en voie de développement comme l'Inde qui sont encore confrontés à de vastes problèmes sociaux tels que la pauvreté, la croissance de la population, la corruption, l'analphabétisme, etc., les entreprises peuvent, par leurs ressources et leurs talents managériaux, apporter des réponses significatives aux besoins de développement de la population. L'intervenant a estimé que, pour obtenir des résultats probants, les activités en matière de RSE doivent impliquer toutes les parties prenantes à toutes les étapes. Il a enfin invité le bureau de l'OIT pour l'Inde à œuvrer avec le secteur privé et le gouvernement indien à la promotion des politiques relatives à la RSE dans le pays.
- 18. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a félicité le Bureau pour le document. Il s'est rallié au point de vue de la vice-présidente travailleuse selon laquelle davantage de précisions sur certaines activités relatives à la RSE auraient dû être fournies. Il a, en particulier, soulevé la question de la relation entre les travaux de l'IPEC évoqués dans le document et la stratégie globale du BIT en matière de RSE.
- 19. M. Eyraud (directeur du Centre international de formation de l'OIT) a déclaré que le Centre de Turin a mis en place plusieurs activités en matière de RSE et a lancé un appel en faveur d'une approche systématique et cohérente du sujet. Il a expliqué que le Centre de Turin a alloué des ressources à cet effet et qu'une équipe interdépartementale comprenant un représentant de MULTI a été créée. En ce qui concerne les activités de formation, il a souligné la nécessité d'une approche du sujet déterminée par la demande et a déclaré que l'expérience que le Centre de Turin a conduite avec ArcelorMittal a été utile à cet égard. Il a rappelé l'importance d'adapter le module de formation en fonction des demandes de formation afin d'assurer la viabilité financière de ces activités dans le futur.
- **20.** Le représentant du Directeur général a donné des précisions sur la manifestation organisée en Afrique du Sud et a indiqué qu'il transmettrait d'autres questions aux autres départements compétents.
- **21.** M. Henriques (directeur, Département de la création d'emplois et du développement de l'entreprise) a mis l'accent sur certaines questions concernant le point *b*). Il a notamment informé la sous-commission de la participation active de l'OIT aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il a fait savoir que l'OIT a décidé de demander à son Conseiller juridique un avis sur l'expression «instruments internationaux faisant autorité».

- 22. M^{me} Diller (bureau du Conseiller juridique) a expliqué que les responsables du Programme des entreprises multinationales avaient sollicité un avis juridique concernant le sens de l'expression «instrument international faisant autorité» à utiliser comme critère de référence lorsqu'il est question de l'OIT dans la norme ISO. Une question connexe a été posée sur la situation des principes du Pacte mondial à cet égard. Bien qu'il ait consulté le Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, le bureau du Conseiller juridique du BIT ne s'est prononcé que sur les instruments se rapportant aux «questions concernant l'OIT» que le mémorandum d'accord passé entre l'OIT et l'ISO définit comme étant les questions relevant du mandat de l'Organisation. Comme expliqué dans l'avis, l'expression «instruments internationaux faisant autorité», lorsqu'elle est utilisée en rapport avec l'OIT, se réfère à la Constitution de l'Organisation et aux autres normes internationales et instruments adoptés ou approuvés par la Conférence internationale du Travail et le Conseil d'administration. C'est après avoir été officiellement approuvé par un organe de l'OIT habilité à cet effet qu'un instrument de l'Organisation «fait autorité». Outre les instruments de la Conférence comme les conventions internationales du travail, les recommandations et la Déclaration de 1998, on peut citer comme exemples d'instruments émanant du Conseil d'administration les recueils de directives pratiques, les principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail et la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. Pour ce qui est des principes du Pacte mondial, il est indiqué dans l'avis que les questions concernant l'OIT n'apparaissent pas seulement dans les principes relatifs au travail, mais aussi dans certains des principes relatifs aux droits de l'homme qui touchent, par exemple, à la sécurité et à la santé au travail. Le Pacte mondial lui-même a été reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies comme un partenariat et s'autodéfinit comme une initiative et un réseau. Chacun de ses dix principes découlent d'obligations internationalement reconnues adoptées par voie de traité ou trouvant leur origine dans d'autres sources de droit international. Le bureau du Conseiller juridique a conclu que, pris dans leur ensemble, les dix principes ne peuvent être considérés à ce stade comme constituant un instrument international faisant autorité; ils ont été élaborés par le secrétariat des Nations Unies et à ce jour ils n'ont pas été approuvés directement par l'Assemblée générale des Nations Unies ou par un autre organe des Nations Unies habilité à cet effet.
- **23.** Le représentant du Directeur général a remercié la représentante du bureau du Conseiller juridique et a informé la sous-commission que l'avis a été transmis au groupe de travail de l'ISO qui se réunit actuellement à Vienne.
- **24.** La vice-présidente employeuse a salué cet avis qui a permis de clarifier le débat avec l'ISO et témoigne de l'importance de bonnes structures de gouvernance. Elle a souligné que cette dernière devrait s'occuper de questions techniques et non politiques. Elle s'est félicitée de la position juridique adoptée qui aurait pu s'appliquer au cadre de sécurité et de santé au travail adopté par le Conseil d'administration, car il semblerait que l'ISO met actuellement au point une norme dans ce domaine.
- 25. La vice-présidente travailleuse a fait siennes les observations de la vice-présidente employeuse. Elle a fait valoir que l'avis juridique sur les principes du Pacte mondial a contribué à clarifier la position de l'OIT et devrait être largement diffusé. Se référant à la séance présidée par le Directeur général au cours de laquelle des représentants de Novartis et de la Fédération internationale des travailleurs de la chimie, de l'énergie et des industries diverses ont pris la parole, elle a, sans nier l'utilité de cette séance, fait observer que la fédération avait dénoncé le fait que Novartis avait utilisé sa participation au Pacte mondial pour justifier son refus de signer un accord-cadre international. Elle a demandé des informations complémentaires concernant la réunion du Groupe spécial du Pacte mondial pour les principes d'éducation à la gestion responsable et a noté que les organisations de travailleurs n'ont pas été invitées au débat. Elle a souligné qu'il est important que les travailleurs participent pleinement aux activités de suivi et que leur présence au Pacte

- mondial a été très modeste. Elle a insisté aussi sur l'importance de la réunion d'experts sur la RSE et les politiques des pouvoirs publics accueillie par l'ONUDI et a suggéré qu'on s'efforce d'en tirer parti dans une perspective élargie.
- 26. M. Salazar-Xirinachs (directeur exécutif, Secteur de l'emploi) a répondu à la question de la vice-présidente employeuse concernant la réunion sur les principes d'éducation à la gestion responsable organisée par le Directeur général. Il a mis en avant les possibilités énormes que recèlent les activités menées dans ce domaine et a fait part de l'opinion du Directeur général, selon laquelle il s'agit d'une initiative stratégique visant à mieux structurer le débat sur la RSE et à préciser comment le BIT pourrait élaborer des modules de formation sur le travail décent et les entreprises durables susceptibles d'être utilisés par les établissements de formation à la gestion des entreprises. Il a suggéré que des activités de suivi soient organisées.
- 27. La vice-présidente travailleuse a remercié l'intervenant pour son explication et a convenu que cette initiative offre de multiples possibilités d'influer sur l'enseignement de la gestion. Elle a admis que la mise en place d'activités de suivi est une bonne idée et a suggéré que le Centre de Turin soit mis à contribution. Elle a également proposé qu'une place soit faite aux travailleurs et à leurs représentants en qualité non seulement de participants mais aussi d'instructeurs.

Participation des mandants de l'OIT aux réseaux locaux du Pacte mondial

- 28. Le représentant du Directeur général a présenté le document en indiquant qu'il était destiné à donner un aperçu des réseaux locaux du Pacte mondial actuellement opérationnels afin d'évaluer dans quelle mesure les organisations de travailleurs et d'employeurs participent à leur gestion et à leurs activités. Il a noté que la participation des partenaires sociaux semble faible et a expliqué qu'une des principales causes en est que, jusqu'à 2005, les points focaux de réseau du Pacte mondial pour la plupart fonctionnaires du PNUD n'incitaient pas suffisamment les organisations locales affiliées à l'OIE et à la CISL à participer au réseau.
- 29. La vice-présidente employeuse a noté qu'il incombe aux organisations d'employeurs et de travailleurs de faire participer leurs antennes locales au débat concernant le point de savoir si et comment elles devraient participer davantage aux réseaux locaux du Pacte mondial. Elle a fait remarquer qu'il importe néanmoins de réaffirmer l'autorité de l'OIT sur les questions de travail concernant le Pacte mondial.
- **30.** La vice-présidente travailleuse est convenue que c'est aux mandants qu'il incombe de faire participer leurs membres nationaux aux réseaux locaux et que l'OIT n'a pas de rôle particulier à jouer à ce niveau. Elle a également demandé si les modules de formation mentionnés dans le document sont ceux qui ont été élaborés dans le cadre du projet financé par l'Italie intitulé «Le développement durable grâce au Pacte mondial».
- 31. Le représentant du gouvernement du Mexique a indiqué qu'un réseau du Pacte mondial est actif dans son pays et qu'il joue un rôle important dans l'accès à l'information, aux connaissances et aux possibilités de formation sur la RSE et les principes du Pacte mondial.
- **32.** Le représentant du Directeur général a confirmé que le module de formation développé dans le cadre du projet financé par l'Italie (intitulé «The labour dimension of CSR: From principles to practice») est bien celui dont MULTI assure la promotion.

Autres questions

- **33.** Le représentant du Directeur général a également informé la sous-commission que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 297^e session, le Bureau établira un document sur l'avenir de l'enquête concernant la Déclaration sur les EMN, lequel sera soumis au Conseil d'administration en mars 2008.
- **34.** La vice-présidente travailleuse et la vice-présidente employeuse ont toutes deux souscrit à cette proposition.
- 35. La présidente a remercié la sous-commission et a clos la réunion.

Genève, le 12 novembre 2007.